



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : personnel

Question écrite n° 61957

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le système d'évaluation FANEV qui existe pour les personnels expatriés du ministère des affaires étrangères. Cette évaluation annuelle est l'occasion de dresser un bilan de compétences et de fixer des objectifs intermédiaires conformes à la mission de chaque agent. De nombreux fonctionnaires en détachement travaillent dans le réseau culturel et ont parfois des difficultés à valoriser leur mission à l'étranger lorsqu'ils retournent dans leur ministère d'origine. Il lui demande si ce bilan de compétences *via* cette fiche FANEV ne pourrait pas être systématiquement adressé à la direction du personnel du ministère d'origine afin de favoriser le suivi des carrières surtout lorsque ces dernières ont une dimension internationale.

Texte de la réponse

L'ensemble des agents de droit public du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) bénéficient chaque année de la procédure d'évaluation FANEV, conformément au cadre réglementaire précisé par le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'application de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat. Les fonctionnaires détachés auprès du ministère des affaires étrangères et du développement international s'inscrivent pleinement dans l'évaluation FANEV. A l'issue de ce processus, ils reçoivent copie de leur formulaire d'évaluation. Parallèlement, dans le cadre de la campagne FANEV 2014, les évaluations des agents détachés sont transmises à leur ministère d'origine. Ainsi, leur parcours professionnel au sein du MAEDI est susceptible d'être mieux intégré dans leur suivi de carrière par leur ministère d'origine.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61957

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6296

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8024